



# #4 GESTION DES FACTURES MULTI- ACTEURS

LES EXPERTS  
DE LA FACTU



**Gilles Bösiger**

Vice-président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Paris – Île-de-France



**Julien Catanese**

Diplômé d'expertise comptable, consultant et formateur

- Cas d'usage n° 2 : Facture déjà payée par l'acheteur ou un tiers
- Cas d'usage n° 3 : Facture à payer intégralement par un tiers connu
- Cas d'usage n° 4 : Facture avec prise en charge partielle par un tiers

# Point d'actu

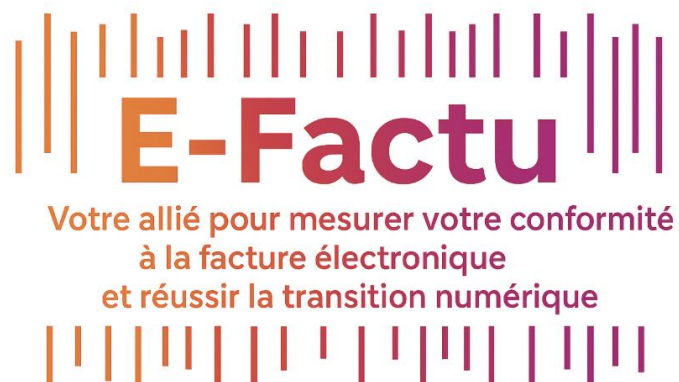
1945 **80** ANS 2025



# Nouvelle version de la norme AFNOR

- › 6 nouveaux cas d'usage (désormais 42 en tout !)
  - Sociétés en participation
  - Factures avec sous-lignes et regroupement de lignes
  - Intermédiaire transparent regroupant des ventes de plusieurs vendeurs pour un même acheteur – Facture multi-vendeurs
  - Paiements groupés, « Netting » ou compensation en cas d'achat / vente croisés
  - Sociétés de Barter
  - Gestion de la détaxe
  
- › Tous ces cas seront traités dans de prochains numéros des Experts de la factu

# Sorti de E-Factu !



## L'application pour accompagner les cabinets d'expertise comptable dans la gestion de la réforme en France

Son objectif principal est d'aider à identifier, pour chaque client, les cas d'usage spécifiques liés à la facture électronique. Cette identification permet de simplifier les actions à mettre en œuvre, d'anticiper les impacts sur la gestion du dossier client et d'évaluer la criticité de chaque situation.

# Cas d'usage n° 2

## Facture déjà payée





# Principe technique – Cas n°2

- › Configuration des champs obligatoires
  - BT-112 (montant total TTC) : montant de la facture
  - BT-113 (montant déjà payé) : égal au BT-112
  - BT-115 (net à payer) : automatiquement à zéro
  - BT-9 (date d'échéance) : date du paiement effectué



# Exemple pratique – Cas n° 2

- › Frais de déplacement collaborateurs
  
- › **Hôtel pour formation professionnelle :**
  - Montant HT : 200 €
  - TVA 10% : 20 €
  - Total TTC (BT-112) : 220 €
  - Montant déjà payé (BT-113) : 220 €
  - Net à payer (BT-115) : 0 €



# Exemple pratique – Cas n° 2

› Identification de la facture :

- **EXT-FR-FE-43** : Matricule collaborateur (ex: MAT2024-789)
- **Adresse recommandée** : SIREN\_FRAISCOLLABORATEUR



# Points d'attention – Cas n° 2

Obligations techniques	Conformité RGPD
<ul style="list-style-type: none"><li>• Transmission obligatoire même si payée</li><li>• Statut "Encaissée" immédiat pour TVA à l'encaissement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Privilégier matricule ou identifiant</li><li>• Éviter nom/prénom du collaborateur</li><li>• Alternative : 6 derniers chiffres CB</li></ul>

# En résumé

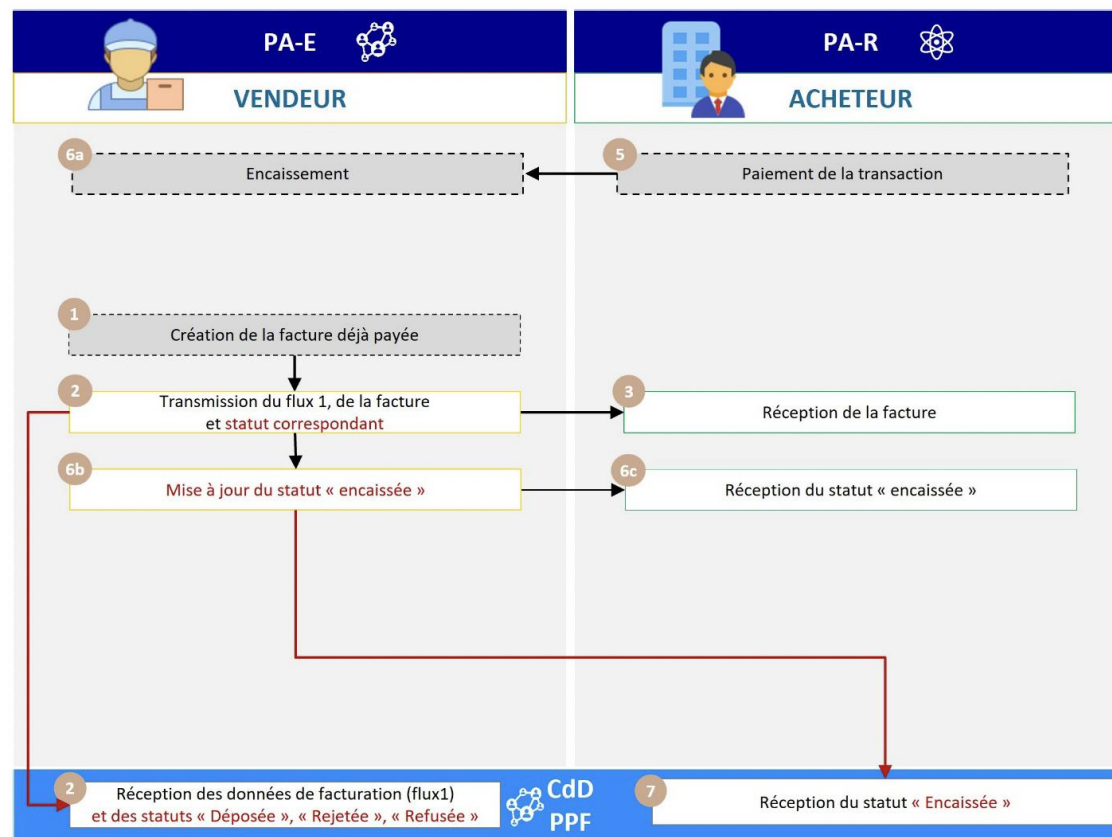


Figure 11 : Facture déjà payée par l'ACHETEUR ou un tiers PAYEUR



# Cas d'usage n° 3

## Facture à payer par un tiers



# Cas n° 3 – Architecture de données

## Trois blocs distincts



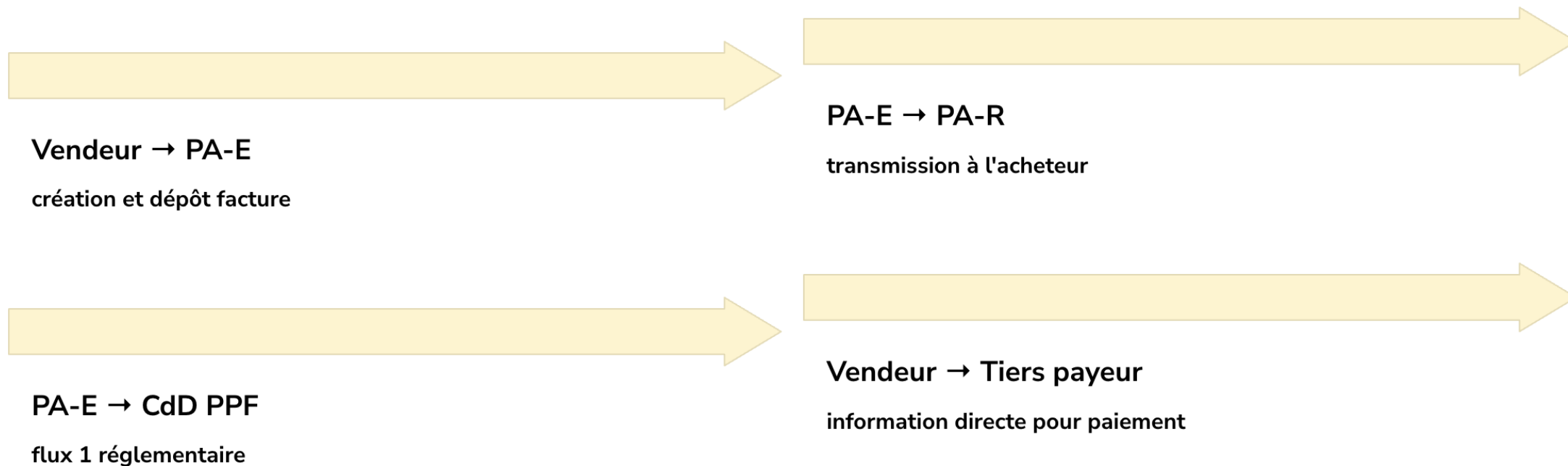


# Cas n° 3 - Exemple pratique

## › Formation avec prise en charge OPCO

Données de facturation	Configuration technique
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Prestation</b> : Formation management 2 jours</li><li>• <b>Montant HT</b> : 3 000,00 €</li><li>• <b>TVA 20%</b> : 600,00 €</li><li>• <b>Total TTC</b> : 3 600,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Vendeur</b> : Organisme de formation (BG-4)</li><li>• <b>Acheteur</b> : Entreprise bénéficiaire (BG-7)</li><li>• <b>Payeur</b> : OPCO identifié (EXT-FR-FE-BG-02)</li><li>• <b>Net à payer acheteur</b> : 0,00 €</li></ul>

# Cas n° 3 – Processus opérationnel





# Cas n° 3 - Processus opérationnel

## › Gestion des statuts

- Acheteur : réception et validation technique
- Tiers payeur : statut « Paiement transmis » (recommandation)
- Vendeur : statut « Encaissée » à réception



# Cas n° 3 – Options organisationnelles

Option PA-R (côté acheteur)	Option PA-E (côté vendeur)
<p><b>Options de l'acheteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser l'interaction avec son tiers payeur, soit via délégation sur sa PA-R, soit via son système d'information/OD/SC</li></ul>	<p><b>Note de la norme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le tiers payeur PEUT se connecter directement sur la PA-E</li><li>• Conditions requises :<ul style="list-style-type: none"><li>• Être référencé par le vendeur</li><li>• Disposer de droits donnés par l'émetteur</li><li>• Accès aux statuts de cycle de vie pour vérifier l'approbation</li></ul></li></ul>
<p><b>Fonctionnalité optionnelle de la PA-R :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Service de référencement des tiers avec accès multi-canaux (Portail, API standard, EDI)</li><li>• Délégation pour accès aux factures à payer par le tiers</li><li>• Accès au cycle de vie des factures</li><li>• Droit de créer le statut "Paiement transmis"</li></ul>	

# En résumé

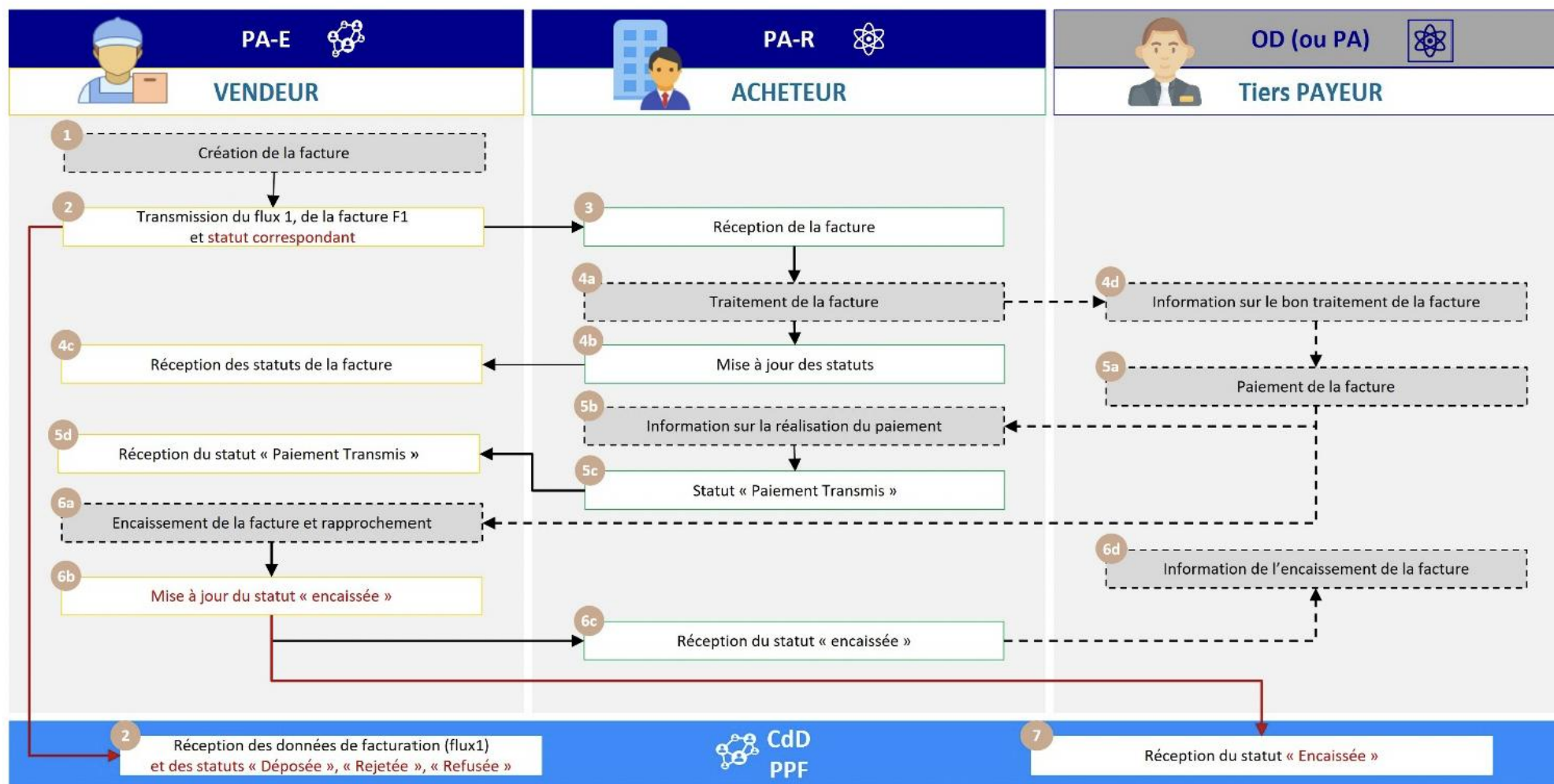


Figure 12 : Facture à payer par un tiers désigné à la facturation

# Cas d'usage n° 4

## Prise en charge partielle





# Cas n° 4 – Mécanisme technique

## › Formule de base :

- $BT-115 \text{ (Net à payer)} = BT-112 \text{ (TTC)} - BT-113 \text{ (Part tiers)}$

## › Utilisation obligatoire du code PAI pour préciser le paiement

- BT-21 (Code sujet) : PAI
- BT-22 (Contenu) : Montant pris en charge par xx : xx EUR HT. Reste xx à régler par l'entreprise.



# Cas n° 4 – Exemple détaillé



Assureur : prend en charge le HT uniquement



Entreprise : paie franchise + totalité TVA

Montants de base	Répartition du paiement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réparation HT : 2 000,00 €</li><li>• TVA 20% : 400,00 €</li><li>• Total TTC (BT-112) : 2 400,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Franchise entreprise : 500,00 €</li><li>• Part assureur (BT-113) : 1 500,00 €</li><li>• Net à payer (BT-115) : 900,00 €</li><li>• Détail : 500 € franchise + 400 € TVA</li></ul>



# Cas n° 4 – Gestion des encaissements

## › Encaissements même jour

- **Un seul statut "Encaissée"**
- Détail TVA complet obligatoire

## › Encaissements dates différentes

Premier encaissement (entreprise)	Second encaissement (assureur)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant : 900,00 €</li><li>• TVA incluse : 400,00 € à 20%</li><li>• Code MDT-224 : taux applicable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant : 1 500,00 €</li><li>• TVA : 0% (MDT-224 = 0)</li><li>• Statut distinct obligatoire</li></ul>



# Cas n° 4 – Mécanisme technique

## › Obligations du VENDEUR :

- Organiser l'interaction avec le tiers PAYEUR, via sa PA-E ou via son OD/SC ou de son système d'information

## › Fonctionnalité optionnelle de la PA-R :

- Proposer un service permettant de référencer des tiers pour ses clients « VENDEUR », leur ouvrant un accès suivant différents canaux (Portail, API standard, EDI), associé à une délégation pour ouvrir un accès aux factures devant faire l'objet d'un paiement par un tiers

# Cas n° 4 – En résumé

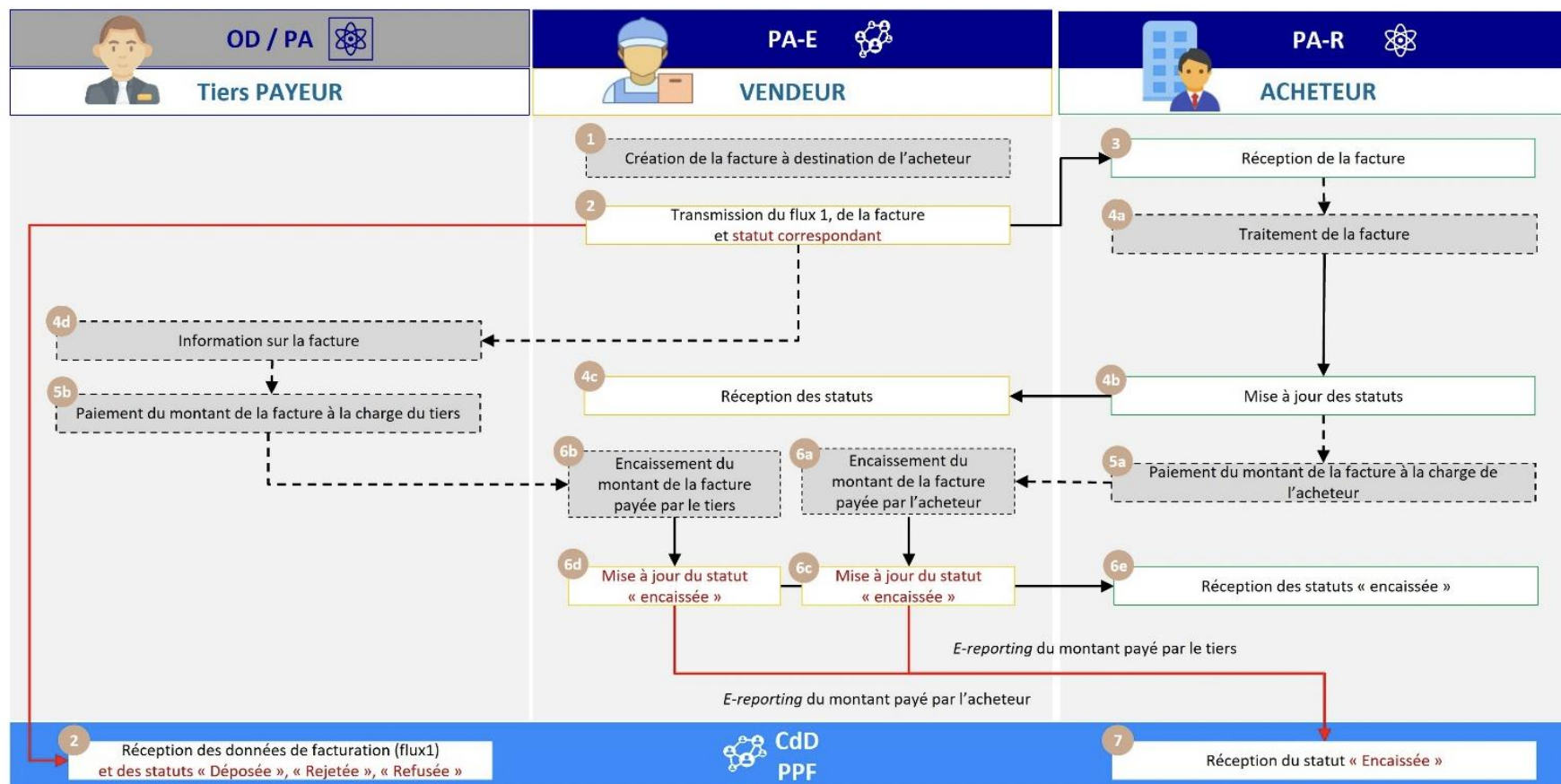


Figure 13 : Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partielle par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance ...)

# En résumé



# Synthèse des points de vigilance



## Contraintes techniques

- Un seul tiers payeur par facture (limite EN16931)
- Transmission obligatoire même si déjà payée
- Détail TVA obligatoire par encaissement



## Bonnes pratiques

- Code PAI dans les notes de facture
- Protection RGPD : matricules vs noms
- Adresses dédiées : SIREN\_[USAGE]



## Spécificité assurances

- TVA toujours payée par l'entreprise si déductible
- Assureur paie uniquement le HT net de franchise

# Obligations des acteurs



## Vendeurs

- Configuration correcte des blocs
- Information des tiers payeurs
- Émission statuts "Encaissée"

## Acheteurs

- Organisation avec tiers payeurs
- Validation des factures
- Suivi des paiements multiples

Des questions ?





# Prochains rendez-vous



# Prochains rendez-vous – Les Experts de la factu



Jeudi, 8 janvier 2026

08:30

📅 Jeu., 8 janvier ⌚ 08:30 - 09:15

**À DISTANCE - Les experts de la factu  
: épisode 5 - Secteur du transport et  
logistique**

Webinaire

Les experts de la factu

Jeudi, 29 janvier 2026

08:30

📅 Jeu., 29 janvier ⌚ 08:30 - 09:15

**À DISTANCE - Les experts de la factu  
: épisode 6 - Commerce et  
distribution**

Webinaire

Les experts de la factu

# Prochains rendez-vous – Ateliers de la transformation



Mercredi, 3 décembre 2025

09:00

📅 Mer., 3 décembre ⌚ 09:00 - 10:30

**À DISTANCE - épisode 3 : Analyser et transformer les flux du cabinet**

Webinaire

Parcours de la transformation

📅 Mer., 3 décembre ⌚ 09:00 - 10:30

**EN PRESENTIEL - épisode 3 : Analyser et transformer les flux du cabinet**

Présentiel

Parcours de la transformation

Mardi, 20 janvier 2026

09:00

📅 Mar., 20 janvier ⌚ 09:00 - 10:30

**À DISTANCE - épisode 4 : Maîtriser les spécificités sectorielles**

Webinaire

Parcours de la transformation

📅 Mar., 20 janvier ⌚ 09:00 - 10:30

**EN PRESENTIEL - épisode 4 : Maîtriser les spécificités sectorielles**

Présentiel

Parcours de la transformation